

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
26/01/2023

Date d'affichage :
31/01/2023

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, Mme NOMBERG Michèle, M BOCQUILLON Sébastien, M DUTHOIT Valentin, M MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par Mme ALLOSSERY Marie-Laure
M CRESPEL Jean représenté par Mme DELORY Claire

N° du registre des délibérations : 03/2023

Objet : Signature d'une convention avec la Métropole Européenne de Lille pour l'attribution du fonds de concours Transition Energétique - régulation chaufferie

Madame la Maire informe que la Métropole Européenne de Lille s'est engagée à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique de leur patrimoine. Cet engagement s'est traduit par délibération le 18 décembre 2020 en créant le fond de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

La commune a effectué la pose de système de contrôle des chaudières gaz afin de piloter plus précisément les consommations en fonction des besoins des utilisateurs. L'objectif est la diminution des dépenses énergétiques.

Ce projet est évalué à 8 619,92€ HT, il permet de générer des économies d'énergie, et de faire face aux hausses des coûts de l'énergie. La subvention de la MEL pour ce projet est de 3075.16€.

L'attribution de cette subvention est conditionnée à la signature d'une convention entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Houplin-Ancoisne.

Par conséquent, **le Conseil Municipal décide avec 23 voix pour,**

D'autoriser Mme la Maire à signer la convention et prendre toutes décisions concourant à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ